



## Rapprochement IEC Professionnel Média / Alsace Audio Visuel

IEC Professionnel Média consolide son positionnement stratégique sur le marché de l'audiovisuel professionnel et renforce sa situation financière

Après le rapprochement réalisé avec Cap Ciné courant 2003 et 2004, IEC Professionnel Média annonce son intention d'acquiescer un autre intervenant du secteur : Alsace Audio Visuel. Dans ce cadre, deux augmentations de capital d'IEC Professionnel Média devraient intervenir d'ici fin mars 2006, une première en numéraire, qui sera réalisée d'ici la fin de l'année 2005, suivie d'une seconde par apport en nature de titres Alsace Audio Visuel.

Les augmentations de capital ainsi prévues permettront de réaliser l'acquisition en totalité de la société Alsace Audio Visuel, renforçant ainsi le positionnement stratégique de IEC Professionnel Média sur le marché de l'audiovisuel français. Elles consolideront également la situation financière du groupe en améliorant ses fonds propres, ses ratios financiers et sa trésorerie, de manière à faire face aux besoins en fonds de roulement et en investissements du nouvel ensemble.

Un rapprochement justifié par l'orientation de l'entreprise  
vers des métiers à plus forte valeur ajoutée

Alsace Audio Visuel est une des premières sociétés à avoir véhiculé le niveau d'exigence nécessaire au métier de l'ingénierie audiovisuelle. Ce positionnement s'est traduit par une notoriété grandissante en matière de qualité et de sérieux. Cette acquisition confirmera donc la réorientation du groupe IEC vers des métiers à plus forte valeur ajoutée.

Par ailleurs, avec un chiffre d'affaires significatif de 10,5 M€ en 2004, un résultat d'exploitation égal à 0,3 M€ et un réseau de 7 agences, le rapprochement répond à la logique de croissance de l'activité qui est une condition de réussite dans ce métier où une taille critique est requise pour réaliser les investissements nécessaires à un bon niveau de service des clients. A ce titre, le réseau d'agences de proximité d'IEC sera complété par de nouvelles localisations en région (Nantes, Metz et Reims notamment) ; certaines agences seront regroupées sur un même site. Au final, la position de leader disposant du seul réseau à couverture nationale dans ce métier sera ainsi renforcée avec 17 agences en France après rapprochement.

Enfin, de nombreuses synergies seront dégagées par la mutualisation des moyens des sociétés SAS IEC et Alsace Audio Visuel : le parc de matériels de location et de prestations, les services support et les moyens généraux.

Du point de vue juridique, ont été signés le 15 décembre 2005, un traité d'apport en nature à IEC Professionnel Média de 4 569 actions d'Alsace Audio Visuel représentant 55,94 % du capital de cette société qui seront rémunérées par l'émission de 557 497 actions IEC Professionnel Média valorisées à un montant de 2,25 € par action, ainsi qu'un protocole de cession du solde du capital de cette société (44,06 %) en faveur de SAS IEC, filiale à 100 % d'IEC Professionnel Média. Au cours du premier trimestre 2006, une assemblée générale extraordinaire de IEC Professionnel Média sera appelée à approuver l'apport en nature ; concomitamment, la cession du solde des titres de Alsace Audio Visuel à SAS IEC sera réalisée. D'ici là, la première augmentation de capital prévue sera réalisée en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription par création de 1 101 789 actions à un prix d'émission par action de 2,25 € représentant une prime d'émission de 1,95 € par action, soit un montant total de 2 479 025,25 € (prime d'émission comprise) qui sera affecté à hauteur d'un montant maximum de 1 M€ qui correspondra à l'acquisition de 44,06 % du capital de Alsace Audio Visuel par la société SAS IEC. Il sera fait usage d'une partie de l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 7 juin 2004 qui portait sur un montant maximum (prime d'émission comprise) de 8 000 000 € et n'a pas été intégralement utilisée. Un contrat de garantie de bonne fin pour 100 % de l'opération sera signé avant le 31 décembre 2005 avec un prestataire de service d'investissement habilité qui permettra conformément à la loi de réputer l'augmentation de capital réalisée en 2005, étant précisé que les sociétés Fin Cap et Qual Tech, actionnaires majoritaires d'IEC Professionnel Média, s'engageront à souscrire un nombre d'actions tel qu'au moins, respectivement, 80 % et 20 % de l'augmentation de capital soit souscrits. La période de souscription sera ouverte avant la fin de l'année 2005.

L'ensemble de ces opérations se traduira par un renforcement des fonds propres de IEC Professionnel Média d'un montant au moins égal à 3 700 000 €.

L'émission et l'admission sur le Compartiment C d'Eurolist des actions à émettre, suite à la réalisation de l'augmentation de capital en numéraire, sont dispensées de prospectus en vertu des articles 211-2 et 212-5 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Celles des actions à émettre en vue de la rémunération de l'opération d'apport restent conditionnées à l'enregistrement d'un document E par la dite Autorité et ce préalablement à la tenue de l'assemblée générale approuvant l'apport.

IEC-PM est coté sur le Compartiment C d'Eurolist (code ISIN FR0000066680 – Mnémonique IEC)

Pour plus d'informations consultez notre site web à l'adresse [www.iec-asv.com](http://www.iec-asv.com)